Image not found or type unknown

# Travaux d entretien et repartition des charges

Par **lecomte2**, le **18/05/2015** à **21:12**

bonsoir
je suis copropriétaire dans une résidence où les balcons ont des parties bois et d'autres parties béton. Certains copropriétaires n'ont ni bois ni béton. Lors des travaux de remise en état sur ces supports, est ce que tout le monde supporte la répartition aux tantièmes ou seuls les copropriétaires ayant des parties bois paient les rénovations bois et ceux qui ont des bétons, paient les bétons, et ceux qui n'ont ni bois ni béton ne sont concernés ou est ce que tout le monde paie. Quelle est la majorité requise dans un tel vote.
merci pour votre réponse.
cordialement
C.lecomte

Par **pieton78**, le **21/05/2015** à **13:34**

Bonjour,
C'est tout le monde paye pour ces travaux au prorata de ses tantièmes bâtiment, comme pour un ravalement de façade.

Par **domat**, le **21/05/2015** à **20:34**

bjr,
si ce sont des parties communes, l'entretien est à la charge des copropriétaires selon leurs millièmes.
vous devez vérifier ce que prévoit votre règlement de copropriété sur ce sujet.
cdt

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés